Date de transmission de l'acte: 15/10/2026
Date de reception de l'AR: 15/10/2026
066-246600415-DE_106_2026-DE
AGEDI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :	**Nombre de Conseillers :** 33 **En exercice :** 33 **Présents** : 26 **Votants** : 29 **Délib. n° 06– 13/10/2026**
Refonte du tableau des effectifs	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule-d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Glorianes, Ille-sur-Têt, Millas, Montalba-le-Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Michel-de-Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune d'Ille-sur-Têt , salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 6 octobre 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BENDRELL Brigitte (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), DRAGUÉ Céline (T), FABRESSE Alain (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), LABAU Agnès (T), LOPEZ Valérie (T), MARTINEZ Marie (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BIANCHINI Marc (T), GILI Valérie (T), HAUTEFAYE France (T), LIZANA BONAFOS Karine (T).

Absents ayant donné pouvoir : MESA Michaël (T) à MONTANOLA Galdric (T), PAGES Caroline (T) à OLIVE Robert (T), STORCH Jacques (T) à FABRESSE Alain (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 15/10/2026
Date de réception de l'AR : 15/10/2026
066-246600415-DE-106-2026-DE
AGEDI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la notice relative à la refonte du tableau des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDERANT que le tableau des effectifs adopté en juin 2026 présente les emplois par grade, quotité de temps de travail et filière, sans préciser les fonctions réellement exercées ;

CONSIDÉRANT que la refonte proposée vise à associer à chaque emploi un libellé correspondant à la fonction réellement exercée par l'agent, afin d'améliorer la lisibilité du tableau des effectifs, de faciliter le suivi des ressources humaines et budgétaire et de permettre une meilleure compréhension de l'organisation des services par les élus ;

CONSIDERANT que cette refonte porte sur la présentation du tableau des effectifs et non sur son contenu ;

CONSIDERANT que le contrôle effectué garantit le maintien de l'ensemble des grades figurant dans le tableau adopté en juin 2026, ainsi que le maintien du nombre total d'emplois par grade et par quotité de temps de travail ;

CONSIDERANT que la correction de classification de deux postes de rédacteur et d'un emploi d'auxiliaire de puériculture conduit à augmenter de trois unités le nombre d'emplois permanents et à diminuer d'autant celui des emplois non permanents, sans incidence sur le nombre total d'emplois ni sur les crédits inscrits au budget ;

CONSIDERANT que cette refonte n'emporte ni création ni suppression d'emplois et n'a pas d'incidence sur les crédits inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,

ADOPTE le tableau des effectifs de l'EPCI, dans sa présentation refondue joint en annexe.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Robert OLIVE

COMMUNAUTÉ ROUSSILLON CONFLENT DE COMMUNES